

AIDES FINANCIÈRES POUR LES PROJETS NOVATEURS (NPR)* 2024-2027

Quoi?



Aides financières du Service de l'économie du Canton de Neuchâtel (NECO) et de la Confédération pour susciter l'émergence de projets novateurs.

Pourquoi?



Promouvoir :

- l'esprit d'entreprise et l'innovation
- la compétitivité et la création de valeur ajoutée

Qui?



Tous les acteurs du développement économique neuchâtelois peuvent être « porteurs de projet » : entrepreneurs, start-ups, PME, Hautes Écoles, collectivités publiques, associations etc.

Comment?



Il est recommandé de prendre un premier contact (confidentiel) précoce, afin de s'assurer de l'éligibilité du projet et de l'orienter de manière adéquate. Une fiche de pré-projet, très synthétique, peut être remplie à cet effet comme première base de discussion.

Projet?

AXE1. ENCOURAGER LES EXPÉRIMENTATIONS OUVERTES
AXE2. PROMOUVOIR UNE INDUSTRIE DE SOLUTIONS
AXE3. DÉVELOPPER UN TOURISME AUGMENTÉ
AXE4. SOUTENIR DES TRANSFORMATIONS SYSTÉMIQUES

Quand?



Les aides soutiennent la conception et/ou le redémarrage du projet. Le projet doit viser des effets économiques pérennes.

Où?

Combien?



Des aides directes mais subsidiaires de plusieurs dizaines de milliers de francs (au minimum 15'000.-) peuvent être envisagées, selon l'impact global du projet. Pour les projets d'infrastructure, des prêts sans intérêts peuvent être accordés.



LA DEMANDE D'AIDE DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE DÉPOSÉE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX